

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL823

présenté par

M. Balanant, rapporteur, M. Pradal, rapporteur et M. Terlier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

I. – À la première phrase de l'alinéa 202, substituer aux mots :

« d'améliorer »,

les mots :

« pour améliorer ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer à la cinquième occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.